ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Transports aeriens

Question écrite n° 6688

Texte de la question

M Alain Fort attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'augmentation de la navigation aerienne au niveau europeen et des consequences qui en decoulent dans le domaine de la securite. Il lui demande si la France compte sensibiliser ses partenaires, et en particulier la Grande-Bretagne, sur ce point afin que des solutions communes soient adoptees.

Texte de la réponse

Reponse. - La securite est une des preoccupations majeures de la communaute aviation civile et des service de la navigation aerienne en particulier. Au niveau mondial, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), representant 157 etats suit de pres un certain nombre d'indicateurs concernant la securite ; des etudes et des mesures sont engagees pour que le niveau de securite soit ameliore ou maintenu malgre la croissance du trafic et l'evolution des caracteristiques des avions. Cette action est prolongee au niveau regional par le bureau Europe de l'OACI dans le cadre du groupe Europe de planification de la navigation aerienne (GEPNA). Au niveau des 22 pays de la Commission europeenne de l'aviatioion civile (CEAC), les ministres des transports reunis a Francfort le 20 octobre 1988 ont adopte tout un ensemble de mesures a court et moyen terme afin de faire face au probleme de congestion du systeme de controle et en maintenant un haut niveau de securite. Enfin, en Europe de l'Ouest un nombre croissant d'Etats font partie de l'Organisation europeenne pour la securite de la navigation aerienne dont l'organe executif est l'agence Eurocontrol. La France prend une part importante dans le fonctionnement d'Eurocontrol tant sur le plan financier (30 p 100 du budget de l'agence) que par la participation active d'expert francais. Les difficultes rencontrees par le systeme de controle de la navigation aerienne en Grande-Bretagne sont connues des organisations europeennes. L'administration britannique n'est pas restee inactive face a ces problemes : elle a notamment suspendu temporairement l'exploitation du nouvel aeroport de London City pendant le temps necessaire a la definition de nouvelles procedures permettant de mieux garantir la securite des vols. On peut de facon plus generale lister ci-dessous les ameliorations a plus ou moins long terme, developpees en commun, concourant au maintien d'un bon niveau de securite malgre la croissance du trafic : mise en place d'une cellule europeenne de gestion des courants de trafic aerien. Cette nouvelle entite operationnelle permettra d'adaptet au niveau regional la demande de trafic a la capacite du systeme de controle et d'eviter ainsi la congestion de l'espace ; dans le cadre du Plan commun a moyen terme d'Eurocontrol (PCMT), les programmes d'equipements des differents Etats sont harmonises. Cela amenera une meilleure efficacite des systemes de controle et evitera des discontinuites dans le traitement du trafic ; pour assurer la compatibilite donc la securite des trafic civils et militaires, des contacts permanents existent entre les partenaires civils et militaires ; les systemes de controle civils et militaires sont interconnectes ; enfin, on fonde a long terme de grands espoirs sur l'apport des liaisons de donnees entre les avions et les systemes de controle au sol. Celle-ci permettront de mieux connaitre le trafic et son evolution dans le temps et dans l'espace. En conclusion, les administrations de l'aviation civile demeurent tres attentives au maintien et meme a l'amelioration du niveau de securite de la navigation aerienne. La France, en particulier, joue un role moteur dans le developpement et l'evolution des nouvelles techniques qui permettront d'ameliorer les

performances des systemes de controle. Les solutions retenues sont coordonnees au niveau international.

Données clés

Auteur : M. Fort Alain
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6688
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3608